

## Relevé de conclusions du 4 septembre 2017

### Rapport :

#### Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'UB ; Macha WORONOFF, représentant Jacques BAHI, Président de l'UFC ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSMM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon ; Stephan BOURCIEU, Directeur général de BSB.

#### Membres excusés :

Monsieur Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM.

#### COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

#### Invités :

Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM (invité permanent),  
Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,  
Messieurs Olivier PREVOT, 1<sup>er</sup> Vice-président UBFC, Alain DEREUX, Vice-président UBFC chargé de l'ISITE-BFC, Christophe CRUZ, Vice-Président chargé de la politique numérique et des systèmes d'information.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 3 juillet 2017
2. Schéma directeur du numérique
3. Datacenters régionaux de l'ESR
4. Gestion des projets de recherche ISITE-BFC, ANR, H2020
5. Informations
6. Questions diverses

#### Décisions :

1. **Approbation du relevé de conclusions du 3 juillet 2017**

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

## 2. Schéma directeur du numérique (SDN)

Christophe Cruz présente l'état d'avancement du SDN, partie intégrante du contrat de site, à transmettre pour la fin décembre au MESRI. Le SDN indique la trajectoire et les actions du site en matière du numérique. Il s'agit concrètement d'alimenter un ensemble d'actions sous la forme de fiches.

La démarche pour aboutir au SDN, impliquant les acteurs du numérique et les usagers, est rappelée.

Fin août 2017, le portefeuille de projets qui définit les contributeurs (à l'identification des besoins, des demandes et l'écriture des fiches) a été finalisé. Mi-octobre 2017, le contenu des projets doit être finalisé.

La présentation du SDN se fera dans les conseils d'UBFC en fin 2017.

Concernant l'ENSAM, Michel Jauzein demande à figurer dans la liste des destinataires. Le nom d'un contributeur en charge du numérique sera communiqué à Christophe Cruz.

## 3. Datacenters régionaux de l'ESR

Christophe Cruz rappelle le contexte de l'appel du MESRI. Le 12 juin 2017, un courrier de la DGRI initie le processus de labellisation d'un datacenter ESR par région. Il est rappelé qu'il s'agit d'un processus de labellisation d'un seul datacenter par région et que cette phase 2017 est une phase pilote. L'attention doit être portée sur l'infrastructure technique, ainsi que l'organisation et la gouvernance à l'échelle du site. Le comité de labellisation sera également attentif à différents critères, en particulier retour sur investissement, gain de productivité, autonomie dans le mode de financement, stratégie de rationalisation à l'échelle du site.

Un premier travail, réalisé à l'été 2017 et impliquant plus particulièrement l'uB et l'UFC, a consisté à faire émerger une proposition sur la base des deux modèles de datacenters des deux établissements - un modèle internalisé pour l'uB et un modèle externalisé pour l'UFC - et de leur travail collaboratif. Il s'agissait de définir un « nœud d'agrégation » permettant la connexion des deux datacenters, qui respecte les pratiques et choix des établissements, la sécurité et la souveraineté des données et qui permette aussi d'apporter une valeur ajoutée pour l'ensemble des utilisateurs. La proposition a été discutée le 24 août 2017, en proposant une gouvernance collective au niveau du site dans laquelle chaque établissement membre est représenté.

Les dossiers sont à remettre le 5 septembre 2017.

Une discussion s'engage sur le niveau de connaissance commune des projets et notamment sur le projet associé au datacenter de l'uB. Pour l'UFC, la souveraineté numérique est essentielle et le fait

d'avoir à se positionner avant le 5 septembre, par rapport au projet présenté en conseil des membres le 4 septembre, n'est pas envisageable.

A ce jour et faute d'un consensus, deux projets sont prêts à être déposés : celui concernant le datacenter de l'uB, soutenu par l'ENSMM, AgroSup Dijon, BSB et l'ENSAM Cluny et celui concernant le datacenter de l'UFC. En l'absence de Ghislain Montavon, la position de l'UTBM n'est pas connue.

Les conséquences du dépôt de deux projets sont discutées au sein du conseil. En conformité avec le projet élaboré à l'été 2017, UBFC apporte son soutien au projet du datacenter de l'uB. Le dossier sera déposé par UBFC. N. Chaillet exprime également le souhait d'un rapprochement des points de vue et des projets des établissements.

#### **4. Gestion des projets de recherche ISITE-BFC, ANR, H2020**

La question des reversements aux établissements et les conséquences sur les jalons à assurer au niveau de l'ISITE BFC sont repris aujourd'hui, suite à la réunion au ministère du 19 juillet 2017, à la demande d'Alain Bonnin et de François Roche-Bruyn.

Nicolas Chaillet donne l'état d'avancement sur les modalités de gestion des contrats ISITE, ANR et H2020. Dans le modèle fédéral d'UBFC, il faut mettre en place la bonne subsidiarité. C'est ce qui prévaut dans la chaîne de la dépense présentée au dernier Conseil des Membres. Les contrats de travail des personnels de recherche demandés par les porteurs ont été établis par UBFC cet été.

François Roche-Bruyn expose les difficultés pour AgroSup Dijon. Dans le cadre de la mise en place de la GBCP, de la multiplication des écritures comptables, la situation n'est pas simple. UBFC va déployer un personnel à Dijon pour gérer les projets ISITE-BFC impliquant l'INRA, dans la mesure où il s'agit également d'une demande de l'INRA.

Alain Bonnin exprime aussi les difficultés à l'uB (deux logiciels différents) et le fait que contrairement à ce qui a été dit sur les projets ISITE-BFC, les reversements sont possibles.

Depuis le 12 juillet (vote du CA), les conventions ont été faites, la délégation de signature est totalement réalisable dès à présent dans les laboratoires où UBFC est co-tutelle. La délégation de signature dans les autres unités de recherche, soit les UMR CNRS/INSERM est examinée. Des formations Cocktail ont également été mises en place.

Même si UBFC est prêt d'aboutir dans la gestion des contrats, il convient aussi d'entendre les difficultés, notamment dans les laboratoires à l'uB.

Alain Dereux rappelle les éléments de la trajectoire d'UBFC selon la convention ISITE. UBFC doit devenir le principal opérateur en matière de personnels à travers l'embauche de personnels de recherche non permanents.



Une décision doit être prise rapidement. A cela s'ajoute la gestion des contrats ANR et H2020 par UBFC. Cela concerne 27 projets ANR et 5 projets européens.

Les chefs d'établissements de l'uB et d'AgroSup Dijon vont faire connaître leur décision, après échange avec leurs services. BSB et l'ENSAM, qui n'ont pas de projets actuellement s'adapteront à la situation le moment venu. L'UFC et l'ENSMM ne souhaitent pas de reversements. La position de l'UTBM reste à connaître.

## 5. Informations

- Indicateur de la signature scientifique commune : 37 % depuis 2015, 53 % depuis 2016 et 65 % depuis janvier 2017.
- En 2017, l'université de Bourgogne figure pour la 1ère fois dans le classement global de Shanghai (701 - 800<sup>ème</sup> place).
- Les indicateurs liés au contrat de site sont à remonter par les établissements à UBFC courant octobre, permettant de consolider les données pour fin octobre.

## 6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

**Prochain Conseil des Membres : 2 octobre 2017.**

## DÉLIBÉRATION

**Ce relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.**